



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Présents : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Philippe BARDOUIN, Patrice BERT, Stéphane DAO, Eliane ROBA, Elisabeth VAREILLES

Absents excusés : Maud LAMBERT

1-Approbation du Compte-rendu de la séance du 19 septembre 2023 à l'unanimité

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable et d'assainissement 2022 (DE 2023 32)

Mme le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Acquisition tracteur-Recherche de financement (DE 2023 29)

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commune a obtenu un financement DETR concernant l'acquisition d'un tracteur et ses accessoires.

Le matériel actuel étant très vieillissant, de grosses révisions sont à prévoir, tant sur le tracteur que sur le broyeur d'accotement. Mme le Maire propose de déposer rapidement une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes afin d'obtenir le co-financement nécessaire pour commander ce matériel avant une nouvelle réactualisation du devis.

En effet, le coût du tracteur réactualisé en mars 2023 étant d'un montant de 67 700 € HT, le plan de financement est le suivant ;

FINANCEMENT			
Organisme	Assiette	Notification d'attribution	Montant
DETR 2022	59 850,00	2022-173 du 22/06/2022	29 925
Fonds de concours/CCPFML	67 700,00		24 235

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Madame le Maire
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le plan de financement ci-dessus

DIT que les crédits seront inscrits au budget

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Renouvellement de la convention de fréquentation des structures du centre socioculturel "la cordelière" (DE 2023 30)

Il y a lieu de renouveler une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre socioculturel "La cordelière", qui accueille des enfants d'Ongles les mercredis en période scolaire, et pendant les vacances scolaires.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir le principe du versement d'une participation de la commune, restant à 15 €/jour/enfant et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Elle précise que les tarifs du centre de loisirs de Forcalquier demandés aux parents ont augmenté d'un euro ; ainsi le tarif de la journée entière passe de 10€ à 11€.

Considérant qu'il est important pour les familles de pouvoir être accueillies par le centre de loisirs de Forcalquier, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTE de participer aux frais de fonctionnement induits par la fréquentation d'enfants d'Ongles au centre de loisirs "la cordelière" de Forcalquier, sur présentation des relevés de fréquentation, pour un montant de 15 €/ enfant par journée

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces à cet effet, et notamment la convention en annexe de la délibération.

Vote de crédits supplémentaires - ongles (DE 2023 33)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
131 (041)	Subv inv rattachées aux actifs amort	46.00	
2176 (040) - 23	Collections et oeuvres d'art	-46.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet d'aménagement de la zone à bâtir « La Peyroux » :**

Afin de poursuivre le travail du bureau d'étude dans la phase PRO (constitution du dossier de permis d'aménager et chiffrage détaillé), le conseil à l'unanimité, valide le scénario d'aménagement créant 8 lots, à savoir ;

- 6 parcelles d'environ 500 m²
- 2 parcelles d'une superficie de plus de 1 000 m²

L'étude sera présentée aux élus, en présence des services de l'état, le jeudi 16 novembre à 14h30 et permettra ainsi d'arrêter le schéma d'aménagement dans le but de déposer le permis d'aménager.



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

- Service Intercommunal d'Aide à Domicile (CASIC) :

Suite au dernier conseil syndical du CASIC qui a eu lieu le 27 septembre 2023, les élus, chargés à ce jour de la gestion du maintien à domicile sur les 23 communes adhérentes demandent un rendez-vous avec Mme BAREILLE, Présidente du CD04 pour obtenir des précisions sur les financements qui pourront être affectés au maintien à domicile dans le département afin d'évaluer la viabilité des SAD (Service A Domicile).

Les élus, référents du CASIC, restent partagés entre le maintien de la gouvernance territoriale et la fusion avec un service hospitalier.

- Label Village d'avenir :

Suite à la candidature de la commune d'Ongles pour obtenir le label village d'avenir 04, Mme le Maire informe que celle-ci a été retenue parmi les 32 lauréats du Département.

Ce dispositif permettra de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre de projets, avec une offre d'ingénierie. Un chargé de mission accompagnera ainsi les communes retenues dans la coordination de leurs différents projets à partir de janvier 2024.

- Chemin des ganas : Choix de l'entreprise GIRARD Alex pour la reprise du chemin des Ganas d'un montant total HT de 14 465 €.

- BVAO : Après différents échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite proposer à l'association dans le cadre de leur journée débroussaillage au mois de novembre, d'intervenir au niveau de la Peyroux (à définir avec l'association).

- Prochains rendez-vous

⇒ Réunion avec le bureau d'étude Kub, projet d'aménagement de la Zone « La Peyroux » :
Jeudi 16 novembre 2023 à 14h30 au foyer rural

⇒ Gouter des anciens : **jeudi 14 décembre**, après-midi (horaire à fixer)

⇒ Cérémonie des vœux : **samedi 27 janvier** à 18h

Prochain conseil municipal : jeudi 16 novembre à 18h30